



APPEL A CANDIDATURES

Résidence artistique de territoire

Septembre – Novembre 2022

Dans le cadre de la valorisation des collections textiles de la Communauté de Communes du Val d'Argent

La Communauté de Communes du Val d'Argent lance un appel à projet pour favoriser la découverte de son fond d'archives textiles.

1. Le Val d'Argent

La Communauté de Communes du Val d'Argent comprend les communes de Lièpvre, Rombach-le-Franc, Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines pour une population d'environ 10 000 habitants. Elle se situe dans le Haut-Rhin, à la croisée du Bas-Rhin et du département des Vosges.

L'un des âges d'or de la Vallée vient de son industrie textile symbolisée par la présence de 150 fabriques réparties sur le territoire au 19^e siècle. Cette industrie se développe à partir de 1755, avec l'installation du mulhousien Jean-Georges Reber. Ce dernier est le premier à maîtriser sur place toute la chaîne de fabrication des tissus, par la création de filatures, de teintureries et de tissages, pour lesquels il a massivement recours au travail à domicile.

La production textile a débuté par la fabrication de tissus de siamoises, à partir de lin et de chanvre. En 1825, le développement du tissu Guingham fait connaître la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines sur le marché parisien et lui confère une renommée nationale. Dès lors, les entrepreneurs locaux ne cesseront de développer la qualité de leurs produits, produisant des tissus à base de fibres mélangées (coton + soie, coton + laine) de très haute qualité.

L'annexion de l'Alsace par l'Allemagne en 1871 oblige les industriels locaux à mécaniser leurs productions et à se reconvertir aux produits lainiers, pour répondre aux attentes de la clientèle du marché allemand, qui achète des tissus lainiers bon marché. Le Val d'Argent développe notamment toute sa créativité dans les tissus dits écossais, qui connaissent un certain succès. Le 20^e siècle et le retour au marché français alterne des périodes de reprise et de crises économiques. Ces dernières frappent durement le territoire dans les années 1960 et 1970, entraînant la fermeture de la plupart des usines textiles. A ce jour, une seule est toujours en activité, le Tissage des Chaumes, filiale du groupe Velcorex, qui fournit des textiles pour les maisons de haute couture françaises et européennes.

De ce riche passé industriel, il subsiste aujourd'hui des archives textiles, s'élevant à 4000 registres et représentant près de 4 millions d'échantillons, de la fin du 18^e siècle à 2003. La Communauté de Communes du Val d'Argent s'est mobilisée pour sauvegarder les fonds textiles par l'aménagement d'un local archives textiles, cumulant plus de 600 mètres linéaires de collections.

La Communauté de Communes souhaite valoriser ces collections à travers sa Tissuthèque. Inaugurée le 10 octobre 2021, ouverte aux professionnels du textile, la tissuthèque du Val d'Argent offre une

source d'inspiration conséquente pour la création textile contemporaine. Cette action est précisée dans la Politique Culturelle Intercommunale II de la Communauté de Communes du Val d'Argent en partenariat avec l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Education Nationale. Cette action s'inscrit dans un cadre culturel riche et varié de 56 actions à découvrir ici : [https://www.valdargent.com/images/pdf/Politique Culturelle Intercommunale 2021 - 2024.pdf](https://www.valdargent.com/images/pdf/Politique_Culturelle_Intercommunale_2021_-_2024.pdf)

La Communauté de Communes entend également valoriser la Tissuthèque auprès des habitants du Val d'Argent afin qu'ils se réapproprient positivement leur histoire industrielle textile et que ces collections documentaires suscitent davantage de fierté que de nostalgie.

2. Objectifs de la résidence

- S'appuyer sur le fond textile comme source d'inspiration pour la création d'une œuvre artistique de la ou des disciplines choisie(s) par le porteur de projet.
- Faire participer des habitants
- Associer ou recueillir des témoignages, entretiens avec des personnes ayant vécu cet épisode historique (anciens ouvriers, cadres, familles, etc...) pour nourrir la réflexion sur l'œuvre à produire. La collecte de documents et de témoignages devra se faire selon un format normé permettant la pérennisation des données en lien avec le service des archives.
- Contribuer à valoriser l'histoire textile de la Vallée auprès des habitants pour lui donner une nouvelle vie.
- Favoriser les pratiques culturelles entre différents publics de générations diverses.

3. Axes de travail

- Laisser une empreinte visible (ou plusieurs) de son passage. Valoriser la participation des habitants.
- Privilégier l'espace public pour les temps de restitution. L'œuvre produite pourra également être valorisée à l'occasion du salon « Mode & Tissus », ou du « Carrefour européen du Patchwork » organisée par la SPL EVA (Évènements en Val d'Argent).
- Sensibiliser le public scolaire à travers une démarche de médiation pour inscrire la démarche dans le cadre de l'Enseignement Artistique et Culturel.
- Avoir une dimension familiale et intergénérationnelle en raison même de la transmission patrimoniale souhaitée.
- Intégrer les forces vives déjà présentes sur le territoire : Pôle culturel notamment son service patrimoine labellisé Pays d'Art et d'Histoire, éducation nationale, SPL Eva, associations locales, etc.
- Avoir une vision éco-responsable de l'utilisation du textile dans notre société.

4. Modalités pratiques :

Dépôt des dossiers et sélection

Le programme de résidence est tourné vers un ou des artistes professionnels, résident en France métropolitaine, maîtrisant la langue française, ayant un processus artistique affirmé et le désir de

travailler avec un public varié. Les dossiers de candidatures doivent être directement présentés et motivés par les artistes eux-mêmes. Tout candidat doit présenter un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation précisant sa démarche et les raisons de sa candidature.
- Une note d'intention précisant le projet et le processus artistique.
- Un dossier relatif à son travail incluant CV/BIO.
- Ainsi que tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche (photos, vidéos, liens internet...) par mail.

Les obligations administratives des candidats :

- De posséder un numéro de SIRET.
- De souscrire une assurance responsabilité civile pour la durée de la résidence.
- De réaliser des devis et des factures.

Les critères de sélection se basent notamment sur :

- Les motivations qui animent la candidature dans le contexte présenté.
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique.
- La pertinence du dossier de candidature et de l'attention portée aux ateliers avec le public et les publics scolaires.
- La capacité à travailler en équipe et de proposer un projet fédérateur à l'échelle d'un territoire.

Durée envisagée de la résidence : entre 6 et 9 semaines sur les mois de septembre, octobre et novembre 2022, à définir précisément en fonction du projet artistique retenue. 30% du temps au moins sera consacré aux actions de médiation.

Budget alloué à la résidence : Dotation forfaitaire de 10 000€. Cette dotation comprend les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement (obligatoirement sur le territoire), de productions d'œuvres et d'interventions. Concernant l'hébergement, un dialogue est à établir avec la Communauté de Communes en fonction du projet retenu.

Calendrier de sélection

- Diffusion de l'appel à candidatures : février 2022
- Date limite de réception des dossiers de candidature : 3 avril 2022
- Comité de sélection : mi-avril 2022
- Réponse définitive de l'appel à candidatures : fin avril 2022
- Mission de repérages de la candidature retenue : mai-juin 2022
- Démarrage de la résidence : septembre 2022

Vous souhaitez un complément d'information : ccva-devculturel@valdargent.com

Les dossiers de candidature sont à adresser exclusivement par courriels à l'adresse : ccva-directionculture@valdargent.com

Pour les fichiers volumineux, n'hésitez pas à utiliser des plateformes d'échanges du type Wetransfer.